

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article393>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

Mise en oeuvre LSU : une FAQ et des ressources

- PARCOURS - Évaluation -



Date de mise en ligne : mercredi 19 octobre 2016

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

En cours de scolarité à l'école et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :

- les bilans de fin des cycles précédents en première année d'un cycle ;
- les bilans périodiques du cycle précédent
- les bilans périodiques du cycle en cours
- les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Pour améliorer le suivi des apprentissages, le livret scolaire de la scolarité obligatoire, mis en œuvre pour chaque élève de l'enseignement public ou privé sous contrat(décret du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège) permet de rendre compte aux familles, aux élèves ainsi qu'aux équipes pédagogiques des années suivantes de l'essentiel de ce qu'il faut retenir du parcours scolaire de l'élève pour suivre de façon efficace ses acquis scolaires, et ce dans toutes leurs dimensions.

[Télécharger la fiche technique directeurs/enseignants](#)

[Téléchargez le guide d'utilisation commun aux écoles et aux collèges](#)

[Présentation des différents onglets](#) par [eduscol](#)